COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY
Relevé de décisions de la réunion du 20 mai 2026

FLUX AUDIO ET VIDEO DES MATCHES DE TOP 14 ET PRO D2

À la suite d'une consultation lancée en septembre 2025 à laquelle 8 candidats ont répondu, le Comité Directeur a validé la recommandation du comité d'évaluation, composé de représentants de la Commission Médicale, de l'Observatoire des commotions, de la Commission Sportive, de la Commission Stades ainsi que de la Direction Nationale des Officiels de Match, concluant à la reconduction de la solution VOGO.

La recommandation du comité d'évaluation a notamment été émise à l'aune de deux mises en situation concluantes, menées avec Canal+, de la solution d'arbitrage vidéo autonome proposée par VOGO, l'une en PRO D2 et l'autre en TOP 14, évaluant sa capacité à répondre aux standards de production du diffuseur.

Déjà en charge de l'exploitation des flux vidéo les jours de match, notamment pour la surveillance vidéo médicale relative au protocole HIA, dans le cadre d'un contrat conclu en 2017 et arrivant à échéance à la fin de la saison 2026-2027, la solution VOGO couvrira désormais, sur le cycle de 2026-27 à 2031-32, les trois lots visés par la consultation :

Exploitation des flux vidéo	Sonorisation des échanges	Arbitrage Vidéo
• Récupération et exploitation des flux multi-caméras fournis par le producteur du match • Mise à disposition aux différents publics (médecin /protocole HIA, officiels, clubs, arbitrage…) • Visualisation, marquage, annotation, extraction d'extraits… • Interfaçage avec les systèmes LNR (archivage, référentiels…)	• Systèmes audio embarqués pour les arbitres et les médecins de matchs/SVM • Intégration avec les flux vidéo • Qualité sonore • Fiabilité	• Récupération et exploitation des flux multi-caméras fournis par le producteur du match • Outils d'assistance à l'arbitrage : multicam, différé, ralenti, image par image, navigation • Retour diffuseur • Traçabilité, ergonomie, sécurité et fiabilité des décisions

La collaboration renouvelée entre VOGO et la LNR intègre également la signature d'un accord de sponsoring et la perspective d'un partenariat d'innovation technologique.

Le déploiement de la solution d'arbitrage autonome interviendra lors de la saison 2026-2027 ; le calendrier sera communiqué après le Comité Directeur des 18-19 juin.